



République Française

Mairie de
LABASTIDE DE LEVIS

F – 81150

13^{ème} séance du Conseil municipal

18 juillet 2022

DEL N° 2022/029

Le 18 juillet 2022, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Carraïroles, en séance ordinaire, sous la présidence de François VERGNES, Maire.

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
BASSAT Michel		EXCUSE		PONS Annie	P		
BERTRAND Sabine	P			PUJOL Benjamin		EXCUSE	
LEBERT Joffrey		EXCUSE		RIGAL Ludivine		EXCUSEE	
LEHUGEUR Virginie		EXCUSEE		SIE Eric			VERGNES François
MENARD Marjorie	P			VERGNES François	P		
MOSNA Ingrid	P			VIGUIER Frédéric	P		
MURIENTE Jean-Paul	P			VIEU Max	P		
PAGES Francis	P			Caroline TICHIT, secrétaire de mairie est présente			
Présents	9		Représenté	1	Absents	5	

Date de la convocation : 11 juillet 2022

Secrétaire de Séance : Sabine BERTRAND

[2022-13-02](#) [Budget communal](#)

[2022-13-02-02 Soutien à l'Ukraine](#)

Ingrid Mosna informe les élus qu'il y a lieu de compléter la délibération DEL2022_013 du 15 avril 2022 avec des références précises afin de verser le don de 500 €uros en soutien à l'Ukraine.

OBJET DE LA DELIBERATION

SOLIDARITE AVEC LA POPULATION UKRAINIENNE

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Labastide de Lévis tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien. Elle souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, de la manière suivante :

Faire un don au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipec.recettes@dgfip.finances.gouv.fr) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce l'Ukraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide :
- De faire un don de 500 € au profit du FACECO

Motif du versement : Action Ukraine, FDC numéro 1-2-00263 – Commune de Labastide de Lévis (81150)

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2022/D029							
Élus présents		9		Élus représentés		1	
Pour	10	Abstention	0	Contre	0		

Le Maire,
F. VERGNES



Copie rendue exécutoire par publication sur le site internet de la commune